

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 723

présenté par
M. Cellier

ARTICLE 6 QUATER

À l'alinéa 6, substituer à la dernière occurrence du mot :

« que »,

le mot :

« lorsque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.